



FORMULAIRE DE DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT

CIRCUIT SCOLAIRE BREUSCHWICKERSHEIM ↔ KOLBSHEIM ANNEE 2020/21

A compléter et à retourner avant **le 1er septembre 2020**

par mail : polecommercial@cts-strasbourg.fr
par courrier : CTS - Direction Relation client et Communication
CS 15002 – 67035 STRASBOURG Cedex 2

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

: _____

Mail : _____

J'ai pris connaissance, j'ai compris et j'accepte :

Les conditions générales de vente (CGV)

La politique de confidentialité de la CTS

MODALITES DE RÉGLEMENT DU TITRE DE TRANSPORT : 50 €

Préciser le mode de paiement retenu :

par chèque libellé à l'ordre de la CTS (préciser **le nom de l'élève au dos du chèque**) accompagné du formulaire à :

**CTS – Direction Relation client et Communication
CS 15002 - 67035 STRASBOURG Cedex 2**

par virement sur le compte de la CTS (préciser **le nom de l'élève + RPI Breuschwickersheim/Kolbsheim 2020**) en transmettant séparément le formulaire par mail ou par courrier à l'adresse ci-dessus

**IBAN : FR7615135090170877098967108
BIC : CEPAFRPP513**

ENVOI DU TITRE DE TRANSPORT

Préciser si vous souhaitez l'envoi du titre de transport

par mail

par voie postale

Date

Signature du représentant légal

**Tous les champs de ce formulaire doivent être complétés
pour que cette demande de titre de transport soit prise en compte.**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE L'ABONNEMENT SCOLAIRE 2020/2021

CIRCUIT SCOLAIRE BREUSCHWICKERSHEIM ↔ KOLBSHEIM

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. L'abonnement scolaire est utilisable pendant l'année scolaire 2020/21. Il est personnel et comporte le nom et le prénom du titulaire ci-après désigné « l'Abonné » et ne peut être utilisé que par celui-ci et uniquement sur ce circuit scolaire.
- 1.2. L'accès au bus est conditionné par la possession de cet abonnement scolaire.

2. PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

- 2.1. L'abonnement scolaire est payable uniquement par chèque ou par virement au tarif unique de 50 € pour l'année scolaire 2020/21.
- 2.2. L'achat de l'abonnement scolaire entraîne l'acceptation par l'Abonné ou son représentant légal des conditions générales de vente associées et du règlement de police des transports.

3. PERTE – VOL

- 3.1. En cas de perte/vol de l'abonnement scolaire, l'Abonné ou son représentant légal doit faire une demande de duplicata auprès de polecommercial@cts-strasbourg.fr.
- 3.2. Conformément à la réglementation en vigueur, l'Abonné ne peut voyager sans titre de transport. Les titres de transport achetés par l'Abonné ou son représentant légal, jusqu'à délivrance du duplicata, ne seront pas remboursés par la CTS.

4. RÉSILIATION

La résiliation peut être à l'initiative de l'Abonné ou son représentant légal ou de la CTS. Elle entraîne la caducité de l'abonnement.

- 4.1. Résiliation à l'initiative de l'Abonné ou son représentant légal :
L'abonnement peut être résilié sur simple demande écrite de l'Abonné ou son représentant légal dans les cas suivants :
 - déménagement hors des communes concernées (Breuschwickersheim et Kolbsheim)
 - changement d'établissement scolaire de l'AbonnéA l'exception de cette liste, tout autre motif de demande de résiliation du contrat, avant l'échéance annuelle, est considéré comme non recevable par la CTS.
La résiliation doit se faire avant le dernier jour du mois en cours pour prendre effet le mois suivant. Tout mois entamé est dû et ne peut faire l'objet d'un remboursement alors même que l'abonnement n'aura pas été validé ou utilisé par l'Abonné. La demande de remboursement des mois restants à courir devra être envoyée à polecommercial@cts-strasbourg.fr.
- 4.2. Résiliation à l'initiative de la CTS : le contrat peut être résilié de plein droit par la CTS :
 - en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces jointes, contrat non réglé dans sa totalité,
 - en cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport,

5. DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales s'imposent à l'Abonné ou son représentant légal qui reconnaît en avoir pris connaissance à l'achat de l'abonnement.

Toute correspondance doit être adressée à : CTS Service Commercial - CS 15002 - 67035 STRASBOURG Cedex 2. Les présentes conditions générales s'imposent à l'Abonné ou son représentant légal qui reconnaît en avoir pris connaissance à la signature du contrat d'abonnement.

Tout litige de la consommation concernant l'exécution du contrat d'abonnement pourra être soumis à la médiation des litiges de la consommation. Pour y recourir, le consommateur devra justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès de la Direction Commerciale de la CTS par une réclamation écrite.

Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation. Il est proposé de recourir au médiateur suivant : Jean-Pierre Teyssier - MTV Médiation Tourisme et Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 (<http://www.mtv.travel>). La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

Les données personnelles contenues dans la présente demande seront utilisées aux seules finalités décrites dans la politique de confidentialité de la CTS (disponible sur le site web de la CTS et en agence commerciale). Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de portabilité de vos données personnelles auprès de la CTS par demande écrite à la CTS – service DPO – CS15002 – 67035 STRASBOURG Cedex 2.